



## Mairie de Charensat

### Réunion du 15 mai 2023

**Présents** : MM. BLANCHON – BARRIERE – BENARD-SERRURIER – CLOAREC – CUNY - DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – MOURDON – SENETAIRE.

**Absents excusés** : BACCONNET (pouvoir à BLANCHON) – BUISSON (pouvoir à CUNY) – DOS SANTOS (pouvoir à GRANDSAIGNE) – MARTIN (pouvoir à BLANCHON) – POUCHOL

**Date de convocation** : 10/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à 18h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANCHON François, Maire.

Madame Michèle DUBOISSET a été nommée secrétaire de séance.

### **\* Validation choix de l'entreprise retenue pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment d'accueil, d'information et à usage de refuge**

Monsieur le Maire rappelle le dossier de marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et à usage de refuge. Il explique que suite à l'appel d'offres publiée le 11 avril 2023, 4 entreprises ont répondu, à savoir IP421, GRONOWSKI Isabelle, SAS BAUDRY ARAGON-ALLA KIENTZY ARCHITECTES et MORPHO Architectes.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour pour analyser les offres :

IP421 : montant des travaux 58 500 € HT.

GRONOWSKI Isabelle : montant des travaux 50 204.40 € HT.

SAS BAUDRY ARAGON-ALLA KIENTZY ARCHITECTES : montant des travaux 61 750.00 € HT.

MORPHO Architectes : montant des travaux 51 350.00 € HT.

Après analyses des offres (critères prix/technique/planning), la commission d'appel d'offres a choisi l'offre de GRONOWSKI Isabelle.

Il propose aux membres du conseil de valider le vote de la commission d'appel d'offres.

**Vote : 14 pour – 0 contre – 0 abstention**

### **\* Régie Pêche Chancelade – Remboursement de 600.00 €.**

Suite à un problème au niveau de l'étang de Chancelade, la pêche des carpes a été momentanément suspendue. Le « Club carpes Epicures » de Châteauroux (Indre) avait payé son droit de pêche pour la période du 06 au 13 mai 2023, période durant laquelle l'étang a été fermé aux carpistes. Le montant réglé est de 600.00 Euros.

En conséquence, il propose aux Conseillers Municipaux de procéder au remboursement de ce montant.

**Vote : 14 pour – 0 contre – 0 abstention**

### **\* Questions diverses**

Monsieur Gaël BOURDUGE demande que la partie communale devant chez lui (sur environ 100 ml) soit goudronnée en même temps que les travaux qui doivent avoir lieu prochainement dans le village de Montaudot. Les membres expliquent que les travaux prévus font partie d'un programme déjà validé et qu'il n'est pas possible de faire des ajouts de travaux supplémentaires. Cette partie de voirie pourra cependant être prévue dans un prochain programme.

### Délibérations prises

**43/2023 : Validation choix de l'entreprise retenue pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment d'accueil, d'information et à usage de refuge**

**44/2023 : Régie Pêche Chancelade – Remboursement de 600.00 €.**

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Signatures</b>	<b>Signatures procurations</b>
BLANCHON François		
CLOAREC Eric		
SENETAIRE Jean-Claude		
BACCONNET Chantal	Procuration à BLANCHON	
BARRIERE Thierry		
BENARD SERRURIER Edith		
BUISSON Nathalie	Procuration à CUNY	
CUNY Yvan		
DOS SANTOS Marinette	Procuration à GRANDSAIGNE	
DUBOISSET Michèle		
GOURSON Bernadette		
GRANDSAIGNE Stéphane		
MARTIN Claude	Procuration à DUBOISSET	
MOURDON Jean-Michel		
POUCHOL Robert	ABSENT	